

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

24 AVR. 2023

ID : 084-218400307-20230421-2023DDGS001-AU

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

REPUBLIQUE FRANCAISE



DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
2023-D-DGS-011

**DECISION**  
**REHABILITATION DE LA POSTE-MAIRIE**  
**CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION**

Le Maire de la Ville de Caromb,

**VU** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles R 2112-2, et R 2112-3, et R2172-1 et R2172-2,

**VU** le CCAG Fournitures et Services en vigueur,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2022-CM-10/02-08 du 10 février 2022, par laquelle la commune de Caromb confie la maîtrise d'ouvrage pour la transformation de la Poste de Caromb,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire procéder à des contrôles techniques de construction pendant toute la durée des travaux,

**CONSIDERANT** la proposition de la société « Alpes Contrôles Construction et Exploitation » établie le 27 mars 2023,

**DECIDE**

**Article 1 :** D'accepter la proposition de la société « Alpes Contrôles Construction et Exploitation », sise, Agence d'Avignon – Hôtel d'Entreprise Croix Rouge – 10, avenue de la Croix Rouge – 84000 AVIGNON, pour la réalisation des contrôles techniques de construction nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la Poste de Caromb ;

**Article 2 :** De dire que le montant de ces contrôles est fixé à : 4 425 € HT, soit 5 310 € TTC, conformément à la proposition commerciale jointe en annexe ;

**Article 3 :** De dire que ce montant est inscrit au budget communal et sera payé selon les modalités prévues à la présente proposition commerciale ;

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services et le comptable assignataire de la Trésorerie de Monteux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de Vaucluse et à Monsieur l'Inspecteur Principal des Finances Publiques auprès du SCG de Monteux.

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

24 AVR. 2023

ID : 084-218400307-20230421-2023DDGS001-AU

**Article 5 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 –** La présente décision sera publiée sur internet et dans le registre des actes de la collectivité.

Caromb, le 21 Avril 2023



**Le Maire,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Valérie Michelier', written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

**Valérie MICHELIER**

## CAROMB - REHABILITATION DE L ANCIEN BUREAU DE POSTE

### OFFRE DE CONTRAT CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION

Valable jusqu'au 27/09/2023 - Référence à rappeler sur votre commande : **B41-C-2023-001V/O**

ENTRE LES SOUSSIGNES D'UNE PART

**COMMUNE DE CAROMB**  
SIRET : 218 400 307 00011  
Hôtel de Ville  
141 avenue Charles de Gaulle  
84330 Caromb

Ci-après désignée "le client"

Représentée par Madame Le Maire  
Agissant en tant que maître d'ouvrage.

Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

ET D'AUTRE PART

**BUREAU ALPES CONTROLES**  
SIREN : 351 812 698

Siège social : 3 Bis Impasse des Prairies -  
Annecy-Le-Vieux - 74940 Annecy

SAS au capital de 2 000 000 euros

Ci-après désignée  
"BUREAU ALPES CONTROLES"

Représentée par Monsieur Arnaud BUSQUET,  
Directeur Général.

Ayant donné tous pouvoirs à  
Monsieur Christophe SARTOUX, Ingénieur

Le présent contrat comporte 24 pages et est notamment constitué des conditions générales de vente, des conditions générales d'intervention, du tableau récapitulatif des missions retenues, et des conditions spéciales d'intervention des missions définies à l'article 2

**Le client déclare en avoir pris connaissance et les accepter dans leur intégralité.**

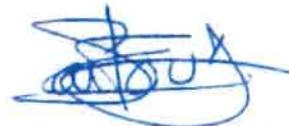
Tout rajout ou surcharge du texte, à l'exception des données de la **Fiche Client** de l'article 3, rendra le présent contrat nul et non avenu

**Le client  
Madame Le Maire**

Le / /

**La société BUREAU ALPES CONTROLES  
Christophe SARTOUX  
Ingénieur**

Le 27/03/2023



Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le **24 AVR. 2023**

ID : 084-218400307-20230421-2023DDGS001-AU

## ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat s'applique à l'opération définie ci-après

Descriptif de l'opération	=> Extension de la mairie dans le volume de l'ancien bureau de poste qui est réhabilité ( environ 70 m <sup>2</sup> , construction années 80) => Création d'une passerelle de liaison entre les deux entités => Il est précisé que le logement situé au niveau inférieur de l'ancien bureau de poste n'est pas concerné par les travaux , hors mise en place d'un ITE
Adresse de l'opération	84 330 CAROMB
Durée prévisionnelle de la phase réalisation des travaux	5 mois
Date prévisionnelle de démarrage des travaux	Fin 2023
Montant prévisionnel d'exécution des travaux	375 000 euros HT
Classement de l'établissement	Établissement Recevant du Public type W

## ARTICLE 2 : HONORAIRES ET MISSIONS CONFIEES

Pour l'opération de construction définie à l'article 1, le client confie à la société BUREAU ALPES CONTROLES, qui accepte, les missions au présent article.

**HONORAIRES DES MISSIONS  
ATHAND + CONSUEL + HAND +  
L\* + LE + SEI\* + TH**

**4 425,00 euros HT (soit 5 310,00 euros TTC)**

Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur de 20 00%, sous réserve d'un changement de réglementation

Les honoraires sont assujettis à la révision de prix telle que définie dans les conditions générales de vente

Accréditation n°3-019  
Seules les prestations identifiées par le symbole "i" sont couvertes par l'accréditation  
Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



### PRESTATIONS NON INCLUSES

Interaction avec des maquettes numériques BIM

Interaction avec une plateforme collaborative



**ARTICLE 3 : FICHE CLIENT ET FACTURATION**

<u>RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS</u>		<b>Fiche Client</b>	
Raison sociale : COMMUNE DE CAROMB		Nom commercial : .....	
Nature juridique : .....		SIRET : 218400307 00011	
Mail : contact@ville-caromb.fr		Tél : 04-90-62-40-28	
Adresse : Hôtel de Ville 141 avenue Charles de Gaulle			
CP/Ville : 84330 CAROMB			
TVA Intracom : FR77218400307		Code NAF/APE : 84	
<u>INTERLOCUTEUR COMMERCIAL</u>		<u>INTERLOCUTEUR COMPTABILITE</u>	
Nom/Prénom : .....		Nom/Prénom : .....	
Mail : .....		Mail : .....	
Fonction : .....		Fonction : .....	
Tél : .....		Tél : .....	
<input type="checkbox"/> <b>Demande de création d'Espace Client</b>			
<u>ADMINISTRATEUR CLIENT DE L'ESPACE CLIENT</u>			
Nom/Prénom : .....			
Mail : .....			
Fonction : .....			
Tél : .....			
<u>MODE D'ENVOI DES FACTURES</u>			
<input type="checkbox"/> Envoi original par mail à : .....			
<input type="checkbox"/> Envoi d'un duplicata à : .....			
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Dépôt sur la plateforme Chorus pro</b>			
Code service destinataire : .....		Numéro d'engagement : .....	
Code service en charge du paiement : .....		Référence : .....	
<input type="checkbox"/> Envoi papier par courrier à l'adresse renseignée ci-dessus			
<input type="checkbox"/> Autre adresse si différente			
Raison sociale : .....			
Adresse : .....			
CP/Ville : .....		BP/Cedex : .....	

**DIFFUSION DES FACTURES**

Si les informations figurant sur la fiche client ci-après sont erronées, il convient d'apporter les corrections manuscrites nécessaires

**CONDITIONS ET DELAIS DE PAIEMENT**

Le règlement sera réalisé à **45 jours** suivant la date d'émission de la facture **par virement** sur le compte bancaire ouvert au nom de BUREAU ALPES CONTROLES SAS

CREDITCOOP ANNECY

RIB : 42559-10000-08009786821-03

BIC : CCOPFRPPXXX

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0097 8682 103

